

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 1^{er} juin 2018

Relevé des délibérations

Rapport n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 mars 2018.

Rapport n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Convention de partenariat avec l'auto-école Blasquez, stage de découverte « conduite accompagnée »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour » ; Marie BLASQUEZ ne prend pas part au vote.

- approuve la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de cette activité.

Question n° 4

Fusion des écoles maternelle et élémentaire du Vernet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »

2 « contre » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- approuve la fusion des écoles maternelle et élémentaire du Vernet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette fusion.

Question n° 5

Séjours de vacances : participation de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve le règlement d'attribution ;
- adopte la participation financière de la Ville proposée.

Question n° 6

Prix Alain Fournier : prise en charge des frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

- autorise le paiement des dépenses liées à l'organisation du Prix.
-

Question n° 7

Phase 2 du projet de restructuration du fonds patrimonial de la Bibliothèque Municipale Isabel Godin : actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

- valide cette opération ;
 - approuve le plan de financement présenté ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette demande.
-

Question n° 8

Musée Saint-Vic : instauration d'une convention dans le cadre des expositions temporaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la convention-type ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions nécessaires avec les artistes et associations pour toute exposition temporaire organisée au musée Saint-Vic.
-

Question n° 9

Convention de partenariat pour le prix annuel Christian Fontenoy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la convention de partenariat ;
 - et autorise Monsieur le Maire à la signer.
-

Question n° 10

Tableau des effectifs et création d'emplois saisonniers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- modifie le tableau des effectifs comme énoncé ;
 - créé les emplois saisonniers.
-

Question n° 11

Avenant à la convention de mutualisation du service prospection commerciale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- autorise la signature de l'avenant à cette mutualisation de service ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 12
Convention de mutualisation du service urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve la mise en place de la mutualisation du service « urbanisme » ;
 - autorise la signature de la convention de mutualisation proposée et tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 13
Protocole d'organisation des élections professionnelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- maintient le nombre de sièges de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Technique (CT) à quatre (nombre égal de suppléants), le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et de la Collectivité ainsi que la voix délibérative du collège des représentants de la Collectivité ;
 - maintient le nombre de sièges de représentants du personnel titulaires au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à trois (nombre égal de suppléants), le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et de la Collectivité ainsi que la voix délibérative du collège des représentants de la Collectivité ;
 - adopte le protocole pré-électoral relatif à l'organisation des élections professionnelles 2018 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation des élections professionnelles 2018.
-

Question n° 14
Suppression de la conciergerie du Centre Technique Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- supprime la conciergerie du Centre Technique Municipal et met un terme à l'attribution du logement de fonction situé 30 rue Sarrault - 18200 Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 15
Acquisition d'une parcelle : 4 rue Emile Zola

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve l'acquisition du lot n°1 de la parcelle CE 203, situé 4 rue Émile Zola, sans modification du prix convenu ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 16
Cession de terrains : Les Séjots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- accepte de céder les lots cadastrés BK 676, BK 682 et BK 683, lots issus de la parcelle cadastrée BK 633, à l'A.P.E.I., au prix de 35 € TTC le m² ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 17
Cession de bâtiment : 96 rue de la Brasserie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- accepte de céder définitivement le bâtiment situé sur les parcelles cadastrées BB 314, BB 317, BB 318, BB 320 et BB 322 à l'Imprimerie CLERC, au prix de 6 137,20 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 18
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve l'application des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2019 ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 19
Demande de subvention pour l'accueil des cyclotouristes sur la Ville et tarif de location des tentes bivouac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve ces aménagements ;
 - valide le plan de financement proposé ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional dans le cadre du CRST du Pays Berry Saint-Amandois et au titre du CAP Hébergement touristique et signer tous les documents s'y rapportant.
 - fixe le tarif des tentes bivouac à 15 € la nuitée.
-

Question n° 20
Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- valide le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents à venir.
-

Question n° 21
Subventions 2018 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- attribue la subvention proposée.
-

Question n° 22
Garantie d'emprunt : SA HLM France Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- approuve cette demande de garantie.
-

Question n° 23

Admissions en non valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »

- accepte d'admettre en non-valeur sur le budget principal de la Ville le montant des créances éteintes pour un montant total de 682,15 €, ces sommes sont prévues au chapitre 65 article 6542.

Question n° 24

Rapports annuels d'activités : CINEODE, FRERY, SOMAREP, VERT MARINE et MONEV

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de cette information.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 23 mars 2018

/

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Michel MROZEK souhaiterait connaître pour le lot n°1, la part correspondant à l'achat de désherbant par rapport aux produits phytosanitaires.

Claude ROGER répond qu'il n'a pas la réponse immédiatement mais qu'elle lui sera communiquée. Il précise que l'usage des désherbants est autorisé pour les cimetières et gymnases.

Question n° 3

Convention de partenariat avec l'auto-école Blasquez, stage de découverte « conduite accompagnée »

Michel MROZEK informe qu'il a été reconnu que la conduite accompagnée diminue l'accidentologie des jeunes conducteurs.

Claude ROGER ajoute que c'est d'autant mieux, si ce type de stage permet de baisser la mortalité sur les routes.

Question n° 4

Fusion des écoles maternelle et élémentaire du Vernet

Alain POUILLOU demande s'il y a vraiment eu concertation avec les parents, les enseignants et l'inspection académique. Il constate que le sujet aurait pu être évoqué en conseil municipal. Il précise que le recensement réalisé par la Ville permettra une approche plus scientifique de la population composant le quartier. De plus, il n'est pas sûr que l'école élémentaire soit adaptée pour l'accueil d'élèves en maternelle.

Jacqueline CHAMPION répond que le bâtiment de l'école élémentaire s'y prête parfaitement, celui-ci étant composé de deux ailes bien distinctes permettant de séparer les maternelles des élémentaires. Seulement quelques travaux d'aménagement seront réalisés en régie dès le 9 juillet, pour un coût de 10 000 €. Ainsi le bâtiment comprendra : des salles de cours, 1 salle RASED, 1 salle ATSEM, dortoir, cuisine, salle de motricité, 2 cours de récréation. En outre, elle confirme qu'il y a bien eu concertation avec les équipes enseignantes, les parents, l'inspection académique et la Mairie. La rationalisation des bâtiments est également la bienvenue puisque le budget de la Ville est restreint ; la fermeture de la maternelle générera une économie annuelle de fluides de 9 183 €.

Claude ROGER ajoute que sans concertation, il y aurait eu trois fermetures de classes et non une seule.

Jacqueline CHAMPION précise qu'une réunion aura lieu le 8 juin avec professeurs, inspection académique et parents d'élèves pour échanger à nouveau sur cette restructuration.

Gilbert AUBRUN signale que la commission d'enseignement a été supprimée en 2014. Il ajoute que les parents ne sont pas tous bien informés. Il pense que ce n'est pas une bonne chose, qu'une Ville de la taille de Saint-Amand doit avoir des écoles élémentaires et maternelles distinctes.

Jacqueline CHAMPION reprend qu'il y aura maintenant des 5 classes pour l'élémentaire et 2 classes pour la maternelle.

Gilbert AUBRUN insiste sur le fait que c'est ouvrir la porte à l'inspection académique pour la création de cours doubles (maternelles/CP).

Jacqueline CHAMPION confirme que ce serait le cas dès la rentrée prochaine s'il n'y avait pas eu de concertation.

Gilbert AUBRUN dit que l'inspection académique ne peut pas imposer des cours doubles.

Michel MROZEK signale qu'il faut faire attention sur les cours doubles : dernière année de maternelle et CP.

Jacqueline CHAMPION termine en disant que les enseignants peuvent proposer des heures de créations différentes.

Gilbert AUBRUN répond que c'est chose difficile si les classes sont mixtes.

Question n° 5

Séjours de vacances : participation de la Ville

Gilbert AUBRUN annonce que les dossiers sont traités par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

Question n° 6

Prix Alain Fournier : prise en charge des frais

/

Question n° 7

Phase 2 du projet de restructuration du fonds patrimonial de la Bibliothèque Municipale Isabel Godin : actualisation du plan de financement

/

Question n° 8

Musée Saint-Vic : instauration d'une convention dans le cadre des expositions temporaires

Michel MROZEK signale que la convention protège bien la Ville pour les droits de reproduction, mais que cette clause peut être handicapante pour un artiste qui ne voudrait pas que la Ville diffuse son œuvre sur son site internet.

Elisabeth MERIOT répond que cela ne dérange pas les artistes.

Question n° 9

Convention de partenariat pour le prix annuel Christian Fontenoy

Michel MROZEK approuve et salue ce prix qui va encourager les jeunes à se dépasser.

Question n° 10

Tableau des effectifs et création d'emplois saisonniers

Gilbert AUBRUN signale qu'il y a deux colonnes « suppression » et « création ». Il constate que les postes créés sont moins qualifiés que les postes supprimés. Malgré les DSP, le transfert de compétences vers Cœur de France et les appels aux entreprises, le personnel se maintient aux environs de 240 agents donc avec encore des charges élevées.

Question n° 11

Avenant à la convention de mutualisation du service prospection commerciale

/

Question n° 12

Convention de mutualisation du service urbanisme

/

Question n° 13

Protocole d'organisation des élections professionnelles

/

Question n° 14

Suppression de la conciergerie du Centre Technique Municipal

Gilbert AUBRUN demande si la nécessité consiste uniquement à l'ouverture et la fermeture des portes.

Claude ROGER répond par l'affirmative.

Question n° 15

Acquisition d'une parcelle : 4 rue Emile Zola

/

Question n° 16

Cession de terrains : Les Séjots

Claude ROGER ajoute qu'il y a 9 lots vendus sur 19 en un an.

Question n° 17

Cession de bâtiment : 96 rue de la Brasserie

Gilbert AUBRUN stipule que sur cette opération la Ville a tenu ses engagements, ce qui n'est pas le cas de l'entreprise puisque l'entreprise en 2010 a laissé une dette de 27 180 €. La dette a été annulée par le Conseil Municipal lors d'admission en non valeur.

Jacques DEVOUCOUX répond que c'était une autre raison sociale, qui a déposé le bilan. Il ajoute que c'est une belle opération qui a permis à l'entreprise de se développer, même si à un moment donné, elle a rencontré des difficultés.

Gilbert AUBRUN affirme que c'est une perte pour les saint-amandois.

Jacques DEVOUCOUX dit que pour les différents ateliers financés, beaucoup ont connu des hauts et des bas, mais si le bilan des emplois créés est fait, le solde est positif.

Question n° 18

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Michel MROZEK remarque que lorsqu'on arrive à 7,85 € soit 2 chiffres après la virgule, on ne peut arrondir ni au dessus, ni en dessous.

Question n° 19

Demande de subvention pour l'accueil des cyclotouristes sur la Ville et tarif de location des tentes bivouac

Alain POUILLOU demande où sera placée la borne de recharge et le temps nécessaire à la recharge.

Guy LAINE lui répond qu'elle sera à proximité de l'Office de Tourisme mais qu'elle sera mobile. Il ajoute qu'il faudra environ 4 heures pour une recharge.

Alain POUILLOU remarque que le choix de l'emplacement est surprenant, qu'il aurait mieux valu l'installer au camping.

Guy LAINE annonce que le camping va être labellisé « accueil vélo » et à ce titre, va avoir l'obligation d'avoir ses propres bornes de recharge. De plus, la volonté municipale est d'attirer les cyclotouristes vers le centre ville.

Alain POUILLOU précise que l'Office de Tourisme doit aller dans un endroit où il sera vu de tous. Il demande également si des casiers sont prévus pour sécuriser le matériel des usagers.

Guy LAINE répond par l'affirmative mais que c'est une compétence intercommunale.

Gilbert AUBRUN ajoute que l'investissement n'est pas très important, que le rapport investissement/bénéfice est acceptable.

Yves PURET signale que le Canal de Berry à Vélo commence à être connu.

Guy LAINE ajoute que le but c'est d'avoir sur Saint-Amand des circuits de découverte du saint-amandois pour retenir les cyclotouristes quelques jours.

Michel MROZEK confirme que l'Office de Tourisme est un bon choix puisque c'est un lieu de référence et qu'il est en centre-ville.

Question n° 20

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Gilbert AUBRUN remarque que le rapport a bien résumé le contrat. Il souligne qu'il aurait bien vu l'inverse dans l'attribution des montants mais que c'est la Région qui décide.

Jacques DEVOUCOUX rappelle que Bussière est porté par Cœur de France et que les extérieurs de la maison de santé dépendent de la Ville.

Question n° 21

Subventions 2018 aux associations

/

Question n° 22

Garantie d'emprunt : SA HLM France Loire

/

Question n° 23

Admission en non valeur de produits irrécouvrables

/

Question n° 24

Rapports annuels d'activités : CINEODE, FRERY, SOMAREP, VERT MARINE et MONEV

/

Fin de la séance à : 20h20